

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2018

Le vingt-trois mars deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs Didier BLANCHARD, Jean-Jacques CHARGUEROS, Gérard DURET, Yvon FIORUCCI, Bernard GERBENNE, Yoann VAUTRAIN, Mesdames Nicole CLEMENT, Muriel GUIDON et Bernadette HUBERT.

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 février 2018

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 février 2018.

Désignation des délégués à la CIID (Commission Intercommunal des Impôts Directs) de la COPAS

VU l'article 1650 A du Code Général des Impôts,

VU l'article L2121-33 du CGCT,

VU la délibération n°71-2017 du conseil communautaire de la COPAS instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

VU la délibération n°01-2018 du conseil communautaire de la COPAS instaurant la CLECT et en déterminant la composition,

Le Maire expose à l'Assemblée que suite au passage de la COPAS au régime de fiscalité professionnelle unique, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) a été créée. Elle se substitue à la commission communale des impôts directs uniquement en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Pour le reste, la commission communale demeure.

La CIID sera composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants (pouvant être des élus ou des non élus) ainsi que du président de l'EPCI, membre de droit.

Il précise que les membres seront désignés par la DRFIP sur proposition de l'EPCI après consultation des communes. La COPAS propose que chaque commune transmette un nombre de noms égal à son nombre de représentants au conseil communautaire.

Il est donc proposé à l'assemblée de transmettre à la COPAS 3 représentants potentiels à la commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE les 3 représentants dans le tableau ci-dessous comme pouvant potentiellement siéger au sein de la CIID.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse actuelle
FIORUCCI	Yvon	16/03/1962	Montbard	8 Place Les Gots
GERBENNE	Bernard	16/09/1968	Flavigny/Ozerain	26 rue des Vignes Blanches
CLEMENT/BRIOT TET	Nicole	24/01/1949	Lyon 3e	20 route de Montbard

AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération à la COPAS pour finalisation de la liste soumise à la DRFIP.

Validation des devis travaux place de la mairie : garde de corps – murs et escaliers.

• Validation devis garde de corps et clôtures pour la place de la mairie et le plateau de jeux :

Pour cette décision, Madame Muriel Guidon est sortie et n'a pas pris part au vote

Le maire rappelle à l'assemblée que lors la réunion du conseil municipal du 2 février, l'assemblée avait décidé de demander 3 devis pour l'acquisition de garde-corps et clôtures pour la place de la mairie et le plateau de jeux.

Le maire présente les 3 devis : Art métal Bourgogne 43127 € HT – Entreprise Godefert 38702,80 € HT – Chaudrométal 34605 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de Chaudrométal pour un montant de 34605 € HT ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

• Validation devis rehaussement du mur de la place de la mairie

Le maire informe l'assemblée que lors de la réunion de chantier du 5 mars, il a été constaté la nécessité de rehausser le mur de soutien de la place de la mairie afin qu'il soit du même niveau sur toute la longueur et d'habiller les marches de l'escalier de la mairie en pierres pour l'unifier. Le maire présente le devis de l'entreprise Barbosa qui réalise les travaux de maçonnerie pour l'entreprise Renevier d'un montant de 14154,10 € HT soit 2669,20 € HT pour le rehaussement du mur et 11484,90 € HT pour l'habillage en pierres de l'escalier de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Barbosa pour le rehaussement du mur place de la mairie, pour un montant de 2669,20 € HT ;

DECIDE de ne pas retenir le devis de l'entreprise Barbosa pour l'habillage en pierres de l'escalier de la mairie ;

CHARGE le maire de la signature des pièces administratives.

Indemnité des élus

Le maire informe l'assemblée que la circulaire n°ARCB1632021C du 15 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions des élus impose aux collectivités qui avaient fait référence dans leur précédente délibération à l'indice 1015, devaient reprendre une délibération pour mentionner seulement l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le montant des indemnités de fonctions qui seront versées mensuellement comme suit :

- maire : 17% de l'indice terminal de la fonction publique
- adjoints (montant identique aux 3 adjoints) : 6,60% de l'indice terminal de la fonction publique

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Autorisation d'accepter les dons par le maire

Le maire informe que ce point du jour n'a pas à être traité car après renseignements auprès des services de la trésorerie, il s'avère que suite aux élections municipales, l'autorisation d'accepter les dons avait été mentionnée dans la délégation au maire et reste valable tout le mandat.

Informations diverses

* Le maire indique au conseil que suite à la visite du contrôle technique du C15, il y a nécessité de corriger certains défauts, un devis a donc été demandé au garage Delattre et s'élève à 739 € TTC. Le conseil décide d'effectuer les réparations.

* Le maire présente les différentes demandes de subventions : CFA de Saône et Loire, le CFA La Noue à Longvic et la « Semaine nationale des handicapés physiques ». Le conseil municipal décide de ne pas leur attribuer de subvention.

* Le maire informe qu'il a demandé l'intervention de l'entreprise Bezy pour une réparation d'une bouche à clé suite au signalement d'une grosse fuite d'eau rue des Vignes Blanches.

* Lors de la réunion de conseil du 28 août 2017, le conseil municipal avait validé le devis de la Sarl Colussi pour un diagnostic sur le réseau d'eau potable, dans le village pour effectuer une recherche de fuites. Ce diagnostic a eu lieu le lundi 19 mars dernier et a révélé deux fuites, une rue des Vignes Blanches et une Grande rue. La Sarl Bezy interviendra le lundi 26 mars pour réparer ces deux fuites.

* Logement communal : Le maire rappelle les difficultés de paiement d'un locataire et fait le point sur les démarches qu'il a effectuées.

* Le maire informe l'assemblée que le comité de jumelage Ménétreux/Büdesheim reçoit leurs homologues allemands, le vendredi 25 mai. Le maire propose de les accueillir et de leur offrir le verre de l'amitié, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

* Tour de Côte-d'Or : le maire informe qu'avec Bernadette Hubert, ils ont commencé à rencontrer les entreprises de Ménétreux afin d'être partenaire pour le départ de la dernière étape du tour de Côte-d'Or, le 8 juillet prochain.

* Le maire propose de retenir les dates pour les repas des aînés et les vœux 2019 : repas des aînés le 28 octobre – vœux 19 janvier.

Questions diverses.

Pas de question particulière.

Fin de séance à 21H30